

Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE AU 1^{er} SEMESTRE 2014

Les différents volets du Pacte d'avenir sont aujourd'hui opérationnels. Dans le prolongement de la dynamique de concertation et de co-construction qui ont présidé à son élaboration, la mise en œuvre du Pacte va s'appuyer sur la réunion des instances suivantes au premier semestre 2014 :



1 - Pour les mesures d'urgence : Conférence Sociale du 18 février 2014

Cette conférence permettra de faire le point sur la mise en œuvre territoriale des mesures d'urgence (Finistère...) et de préparer un agenda social avec les organisations représentatives des salariés et des entreprises.

2 - Pour le Plan pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne : Comité régional stratégique pour l'agriculture et l'agroalimentaire fin février 2014

Ce comité définira les modalités de mise en œuvre opérationnelle du Plan. Il rassemblera les professionnels agricoles, les représentants de salariés et les associations de défense de l'environnement représentatives à l'échelle régionale.

3 - Pour la coordination du Pacte et du Contrat de Projets État Région (CPER) : Comité d'évaluation et de suivi du CPER le 21 février 2014

Le comité de suivi et d'évaluation du CPER examinera le bilan du CPER sur la période 2007-2013 et les orientations pour les cinq volets thématiques pour la période 2014-2020.

4 - Pour la mise en œuvre du volet Pêche et Maritimité du Pacte : Conférence régionale de la mer et du littoral le 21 février 2014

Cette conférence, rassemblant l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral, sera le lieu de suivi des actions du Pacte dans ces domaines, en particulier pour le soutien aux filières pêche et aquaculture et l'affirmation de l'excellence maritime de la Bretagne.

5 - Pour le suivi et l'évaluation de la réalisation du Pacte : installation du Comité de suivi du Pacte le 27 février 2014

Co-présidé par le préfet de région et le président du Conseil régional, ce comité réunira les représentants des organismes et institutions qui ont participé à la concertation et à la construction du Pacte.

6 - Pour la mise en œuvre des simplifications : Conférence régionale de la modernisation publique programmée au mois d'avril

Cette conférence proposera le cadre d'expérimentations de mesures de simplification des démarches administratives et de sensibilisation des acteurs publics. Elle associera les représentants socio-économiques et les collectivités. Des groupes de travail spécifiques se réuniront au préalable pour identifier les principaux enjeux de simplification pour les entreprises, les agriculteurs, les particuliers, les associations...